

Parc naturel régional

de

Camargue

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Etude préalable visant à augmenter la capacité hydraulique d'un ouvrage et d'optimiser sa restauration en vue de favoriser la circulation des poissons

DATE et HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

Le 16 juin 2016 à 17h



Article 1 – Pouvoir adjudicateur

1.1 – Nom et adresse officielle du pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES

1.2– Type du pouvoir adjudicateur

- Catégorie : Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
- Activités principales : Services généraux des Administrations publiques

Lieu de retrait du dossier :

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES

Courriel : mpublic@parc-camargue.fr

Type de prestations :

Marché public de services

Article 2 – Objet de la consultation

La consultation porte sur les prestations désignées ci-après : « étude préalable visant à augmenter la capacité hydraulique d'un ouvrage et d'optimiser sa restauration en vue de favoriser la circulation des poissons »

Article 3 – Mode de passation

3.1. – Mode de passation

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, régie par les dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3.2 – Début d'exécution

Le marché s'exécutera à compter de la notification par le pouvoir adjudicateur.

3.3 – Allotissement/tranche

La présente consultation fait l'objet d'un marché unique, car les différentes phases de la mission sont interdépendantes. Il serait très compliqué techniquement de confier la mission à plusieurs opérateurs distincts. Il n'est pas prévu de décompositions en tranches.

3.4. – Variantes et options

Les variantes à l'initiative du candidat sont interdites.

Le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle au sens du droit national (variantes à l'initiative de l'acheteur) :

OPTION 1 : PHASE 1 MISSION 2 : Analyse des impacts environnementaux des ouvrages existants.

Les candidats doivent obligatoirement chiffrer cette option dans le tableau des prix, et la faire apparaître dans un **acte d'engagement distinct**, ainsi que dans la version 2 du calendrier prévisionnel. Au moment de la signature du marché, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir ou de rejeter cette prestation optionnelle.

Au sens du droit européen, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le biais d'avenants, marchés complémentaires...

3.6 Visite du site obligatoire :

La visite du site est obligatoire.

Contacts: Gaël Hemery : 06 37 38 08 76

Patrick Rigaud : 06 46 67 06 03

La visite sur site devra se faire au plus tard une semaine avant la fin des délais de la consultation. Une attestation de visite se trouve à la dernière page de ce document. Lors de la visite, le candidat devra la faire signer par l'agent du parc en charge de la visite. Le candidat devra joindre cette attestation signée à son dossier d'offre.

3.7 Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier. Le cas échéant, la négociation se déroulera par mail ou par téléphone. A ce titre, les candidats devront mentionner dans leur offre une adresse mail et un numéro de téléphone valides. Si elle a lieu, la négociation se déroulera avec les 3 meilleurs candidats (ou avec le ou les candidats ayant présenté une offre si moins de trois candidatures recevables ont été présentées).

Article 4 - Cotraitance

En vertu des dispositions de l'article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats peuvent se porter candidats à la présente consultation sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Le groupement désignera un mandataire commun.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

Article 5 – Caractéristiques principales du marché

5.1 – Montant du marché

Le montant du marché est fixé par la décomposition du prix global et forfaitaire et par l'acte d'engagement. L'enveloppe maximum allouée à la satisfaction du besoin est fixée à 30 000 euros TTC (offre de base + option sont comprises dans cette enveloppe).

5.2- Durée du marché et délais d'exécution

Le marché s'exécutera à compter de la notification par le pouvoir adjudicateur.

La date prévisionnelle du début des prestations est fixée au 15 juillet 2016

Les délais d'exécution du marché se terminent le 6 décembre 2016

La durée du marché est de 12 mois à compter de la notification du marché au titulaire.

Article 6 – Mode de règlement et modalités essentielles de financement

6.1- Mode de règlement

Le paiement des prestations s'effectuera, par mandat administratif, suivi d'un virement administratif, suivant les règles de la comptabilité publique et celles fixées par les articles 110 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par chaque pouvoir adjudicateur.

6.2 –Modalités essentielles de financement

Cautionnement : néant.

Article 7 – Modalités de la consultation

Les dossiers de consultation seront envoyés aux candidats par courrier électronique, sauf demande contraire de leur part.

7.2. Contenu du dossier de consultation

Le présent Dossier de Consultation (DCE) contient (liste des pièces fournies au candidat par le pouvoir adjudicateur dans le cadre de la présente consultation) :

- le Règlement de la Consultation (RC),
- Un Acte d'Engagement (AE),
- Une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

CCAG applicable : Arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.

7.3. Documents à produire

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Un dossier de candidature comprenant :

- La lettre de candidature ou imprimé DC 1 (à télécharger sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>) : *Attention, ces formulaires ont été mis à jours récemment, veiller à télécharger la dernière version.*
- La déclaration du candidat individuel ou du groupement ou imprimé DC2 (à télécharger sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>). *Attention, ces formulaires ont été mis à jours récemment, veiller à télécharger la dernière version.*
- en cas de groupement, les habilitations nécessaires du mandataire pour représenter ses cotraitants au stade de la passation du marché.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (pouvoir de la personne signataire ou extrait du Kbis, extrait du PV de conseil d'administration...)
- L'attestation d'assurances du candidat en cours de validité.

Un dossier d'offre comprenant :

- **Un Acte d'Engagement relatif à l'offre de base**, complété, daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat ainsi que les annexes éventuelles en cas de groupement ou de sous-traitance.
- **Un Acte d'engagement relatif à la prestation optionnelle**, complété, daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat
- **La décomposition du prix global et forfaitaire pour l'offre de base**, datée et signée par la personne habilitée à engager le candidat. Les montants devront figurer HT et TTC.
- **La décomposition du prix global et forfaitaire concernant la prestation optionnelle** datée et signée par la personne habilitée à engager le candidat. Les montants devront figurer HT et TTC.
- **un mémoire technique**, explicitant clairement comment le prestataire compte répondre à chacune des attentes énoncées dans le cahier des charges (moyens humains et technique + méthodologie)
- **la composition de l'équipe** chargée de l'étude (qualification, expérience et compétences des personnes, organisation de l'équipe, CV des intervenants.)
- **deux calendriers prévisionnels** : - une version comprenant seulement l'offre de base (sans la mission optionnelle (mission 2 de la phase 1),
- une version comprenant l'offre de base + la mission optionnelle (mission 2 de la phase 1).

Ces deux calendriers devront être le plus précis possible, reprenant les réunions intermédiaires, les principales phases de terrain et les restitutions.

- **L'attestation de visite obligatoire des lieux signée**
- **tout document qu'il jugera utile** pour expliciter et compléter l'offre.

Le candidat retenu devra obligatoirement fournir ses attestations sociale et fiscale (article L324-14 du code du travail).

Pour information, conformément à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, pour justifier des ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous traitants. Dans ce cas, il doit justifier des capacités techniques de ce ou ces sous traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

7.4. Sélection des candidatures et jugement des offres

Candidatures :

Sont éliminées les candidatures qui ne sont pas recevables. Sont également éliminées les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au présent règlement de consultation en application de l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

La personne publique décide discrétionnairement de demander des compléments de candidature ou non en application de l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Elle se réserve également la possibilité d'analyser la recevabilité des candidatures après avoir effectué l'analyse des offres.

Sont éliminées les candidatures qui ne satisfont pas aux niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières mentionnées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Offres :

Les offres devront être conformes aux prescriptions du cahier des charges. Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le pouvoir adjudicateur décide discrétionnairement, en application de l'article 59 II du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, de demander la régularisation des offres. Les offres déclarées inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse définie en fonction des critères suivants affectés des coefficients de pondération:

❑ CRITERE 1 : Valeur technique = 60 % décomposés en :

- pertinence de la méthodologie et de l'organisation proposées, ainsi que l'adéquation avec la charge de travail prévue (30%)
- pertinence des profils (formation et expérience) des intervenants (10%)

Compte tenu de la nature des missions qui sont à mener et de la technicité qui y est rattachée, dans l'idéal, le prestataire devra présenter des compétences dans les domaines de l'hydraulique, de l'halieutique, de l'écologie des zones littorales méditerranéennes sableuses, et de la géomorphologie littorale. Il devra pouvoir justifier dans son offre de l'expérience des membres de son équipe en matière de conception et de réalisation de dispositifs de continuité écologique mer-étang et d'ouvrages hydrauliques en zones marine et littorale.

- pertinence et faisabilité du planning détaillé de l'étude (20%)

❑ CRITERE 2 : Coût 40 %

L'offre la moins-disante se verra attribuer la note maximale, soit 40 points.

Les autres candidats seront notés par rapport à l'écart entre leur offre de prix et l'offre la moins-disante soit :

Note prix = 40 x (offre du moins-disant/offre du candidat)

Les candidats n'ayant pas fourni d'offre financière ne seront pas classés et leur offre déclarée non conforme. Le prix est réputé ferme et doit comprendre toutes les charges sociales, fiscales ou autres, ainsi que tous les frais afférant aux déplacements, hébergement, restauration.

Chaque candidat se verra attribuer une note. Celle-ci sera calculée de la façon suivante :

Note globale valeur technique + note sur le prix = note finale du candidat

Le classement final des candidats s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Pour tenir compte de la prestation optionnelle, deux classements seront réalisés : le premier ne tiendra compte que de l'offre de base, le deuxième de l'offre de base + de l'option. Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas retenir l'option, le candidat arrivé en tête au premier classement sera retenu. Dans le cas où l'option serait retenue, le candidat arrivé en tête au deuxième classement sera l'attributaire du marché.

7.5. Langue de rédaction des propositions et unité monétaire

Les propositions doivent être rédigées en langue française, les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO.

7.6. Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7.7. Dépôt des candidatures et des offres :

Les offres devront être adressées selon les modalités décrites ci-dessous à l'adresse suivante :

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES

7.8. Conditions d'envoi des candidatures

Les candidats sont autorisés à adresser leur offre **sur support papier**.

Le pli contenant l'offre sera, soit transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale, soit remis, contre récépissé, à :

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES

Les candidats transmettront leur offre **sous pli cacheté**. Ce pli portera l'indication suivante :

NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT

« MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE :

Etude préalable visant à augmenter la capacité hydraulique d'un ouvrage et d'optimiser sa restauration en vue de favoriser la circulation des poissons»

NE PAS OUVRIR

Les offres devront être remises contre récépissé ou envoyées en Recommandé avec Accusé Réception avant les dates et heures indiquées sur le présent document.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

7.9. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

7.10. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour élaborer leur proposition technique et financière, les candidats devront faire parvenir une demande écrite au Parc naturel régional de Camargue PAR MAIL AUX DEUX ADRESSES SUIVANTES : mpublic@parc-camargue.fr et g.hemery@parc-camargue.fr en rappelant l'objet de la consultation.

Une réponse sera alors adressée **par courrier électronique** au plus tard 3 jours avant la remise des offres à tous les candidats ayant été destinataires du dossier de consultation.

Parc naturel régional

de

Camargue

**ATTESTATION DE
VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX**

Je soussigné(e) :

Représentant le Parc naturel régional de Camargue,

Atteste que la société :

Dûment représenté par Monsieur - Madame :

A visité les lieux concernés par la consultation lancée en vue de la conclusion du
**marché « Etude préalable visant à augmenter la capacité hydraulique d'un
ouvrage et optimiser la circulation des poissons »**

Attestation faite pour servir et valoir ce que de droit.
La présente attestation devra être jointe à l'offre.

Fait à Arles, le

Vu et accepté le présent règlement de la consultation

A, le

Signature du candidat